



**Doc. 14331**

01 juin 2017

## La situation à Alep

**Réponse à Recommandation<sup>1</sup>:** Recommandation 2096 (2016)

Comité des Ministres

1. Le Comité des Ministres informe l'Assemblée parlementaire que la réponse qui suit a été adoptée à la majorité prévue par l'article 20 (d) du Statut.
2. Le Comité des Ministres a examiné avec attention la Recommandation 2096 (2016) de l'Assemblée parlementaire sur «La situation à Alep» et rappelle sa propre Déclaration sur la situation en Syrie, adoptée en mai 2012.
3. Le Comité réaffirme que seule une solution politique peut conduire à la fin du conflit en Syrie. Il souligne son soutien à une véritable transition politique basée sur le Communiqué de Genève du 30 juin 2012 et la Résolution 2254 du Conseil de sécurité des Nations Unies qui jetterait les bases pour une nouvelle constitution et la tenue d'élections libres et équitables. Comme l'Assemblée, le Comité soutient également pleinement l'Envoyé spécial des Nations Unies pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, dans ses efforts pour une reprise des pourparlers de Genève, conformément à la Résolution 2254 du Conseil de sécurité des Nations Unies et au Communiqué de Genève. Il a également pris note des réunions tenues à Astana.
4. Le Comité des Ministres a porté la Recommandation 2096 (2016) à l'attention des gouvernements des États membres pour les inciter à prendre en considération la position exprimée par l'Assemblée dans sa Résolution 2138 (2016). Il appelle par ailleurs toutes les parties impliquées à accroître leurs efforts de coopération afin de convenir d'une action internationale concertée qui permettra de mettre fin au conflit.
5. Enfin, le Comité est consterné par la tragédie humanitaire que connaît la Syrie depuis trop longtemps et souligne que la crise continuera à se détériorer en l'absence de solution politique.

---

1. Adoptée à la 1287e réunion des Délégués des Ministres (31 mai 2017).

